

DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE DEOLS

MAÎTRE D'OUVRAGE	SCALIS 14-16, Rue Saint-Luc 36000 CHATEAUXROUX Tel : 02-54-34-66-45 E-mail : fonder36@neully-selas.fr	
MAÎTRE D'ŒUVRE (BET VRD)	NEULLY SELAS 28 Avenue Jean Faurieu-Francoeur 36000 CHATEAUXROUX Tel : 02-54-34-66-45 E-mail : fonder36@neully-selas.fr	
ARCHITECTE	NEROLI ARCHITECTURE 2, rue de la Gare 36000 NIEUVILLE Tel : 02-54-22-72-66 E-mail : contact@neroli-archi.fr	

PROJET DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
Lotissement "Brassieux"
TRANCHE N°1
Lieuudit "La Fosse à l'Ane"
Parcelles cadastrées ZD n° 11p-13-15

PLAN DE MASSE	Indice	Date	Objet de la modification
	A		
	B		
	C		
	D		
		Janvier 2024	
Echelle 1/500	Dossier n° 318-0919-P011		

APD

LEGENDE	LEGENDE
 Halle	 Engazonnement
 Arbres à feuilles caduques	 Enrobé sur chaussée
 Télécom : Support, chambres de tirage, coffret	 Enrobé sur trottoir, entrée de lot et stationnement
 Gaz : Coffret	 Accès aux lots
 AEP : Regard de visite, bouche à clé, borne incendie	 Mobilité urbaine
 Eaux usées : Regards d'eaux usées	 Vegetation
 Eaux pluviales : Tête de buse, grilles, regards avaloir	 Implantation des portails en recul
 Regards de réseaux non identifiés	LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS
 EDF : Support, coffret	 Réseau eaux usées (position indicative)
 Lampadaires	 Réseau eaux pluviales (position indicative)
 Signalisation routière verticale et horizontale	 Réseau eau potable (position indicative)
 Enherbé	 Réseau EDF Basse Tension (position indicative)
 Gravillonné	 Réseau EDF Haute Tension (position indicative)
 Massif atténué	 Réseau gaz (position indicative)
 Application cadastrale (limite non garantie)	 Réseau numéricable (position indicative)
 Clôture existante	 Réseau télécom (position indicative)
 Bornes existantes	 Limite de la tranche n°1
 Système de coordonnées : RGF 93 - CG47	 Limite de la tranche n°2
 Nivellement rattaché au système IGN 69	 Limite de la tranche n°3

LEGENDE PROJET
 Chaussée en enrobé
 Trottoir en enrobé
 Stationnement en enrobé
 Accès privatif en enrobé
 Bâtiments
 Terrasse
 Espaces verts
 Noues
 Bordure AC1
 Bordure A2
 Bordure P1
 Bordure P3

IMPORTANT
Les réseaux concessionnaires ne figurent sur ce plan qu'à titre indicatif, sur la base des éléments fournis par leur gestionnaire.
Avant la réalisation des travaux, il appartient aux entreprises de s'assurer de la présence et de l'emplacement de ces ouvrages.

NOTA :
- Ce plan topographique n'a pas pour but de définir les limites de propriétés.
- Seul un bornage pourra déterminer les limites réelles des propriétés.

Le Révisé de Déclaration de Travaux n°2018101009485579 en date du 10 octobre 2018, indique la présence de réseaux :

Souterrain :
- ORANGE en classe de précision C
- GROF en classe de précision A et B
- ENEDIS en classe de précision A et B
- Eau potable en classe de précision C
- Eaux usées en classe de précision C
- Eau Potable en classe de précision C

Souterrain :
- ORANGE en classe de précision C
- ENEDIS en classe de précision C
- Eclairage public en classe de précision C

-Des investigations complémentaires doivent être réalisées afin de s'assurer de la présence et de l'emplacement des ouvrages et d'autres réseaux.

Nota : les cotes et les surfaces des lots seront définitives après bornage des lots.
Ce document n'a pas pour objet de définir les limites réelles de propriété de l'assiette du lotissement et les limites réelles des lots à créer.
Seul le plan de bornage périmétrique et les plans de bornage des lots détermineront ces limites réelles.

Les niveaux des rez-de-chaussées devront être définis pour permettre l'écoulement des eaux pluviales et des eaux usées dans de bonnes conditions en tenant compte des branchements réalisés par le lotisseur.

Le fil d'eau de chaque tampon EU et EP (regards et branchements) est fourni à titre indicatif et devra faire l'objet d'une validation auprès du Maître d'ouvrage et du concessionnaire concerné dans le respect des normes en vigueur.

Le système de gestion des eaux pluviales devra respecter la note hydraulique réalisée par THEMIA Environnement datée d'avril 2022.

La position, le nombre et les caractéristiques de chaque candélabre sont donnés à titre indicatif.

Le réseau d'éclairage public devra être validé par le Maître d'ouvrage avant toute implantation.

La position des branchements particuliers des lots est donnée à titre indicatif. Elle devra être validée par le Maître d'ouvrage avant toute implantation.

La position de chaque panneau de signalisation et passage piéton est donnée à titre indicatif. Elle devra être validée par le Maître d'ouvrage avant toute implantation.

